fonds culturel **riviera**

FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prétériter les institutions déjà bénéficiaires du Fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le Fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à CHF 48.- par habitant·e.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 2 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après approbation par le Conseil d'État.

FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un·e délégué·e de chacune des désormais neuf municipalités, depuis la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désigné e s par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégué·e·s choisi·e·s parmi les membres de chacun des neuf conseils communaux de la Riviera.

Conseil administratif

Les membres du CA sont désigné·e·s par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

En 2023 et pour le reste de la présente législature, la présidence et la vice-présidence du CA sont assurées respectivement par M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, et Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant·e et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels.

Bureau exécutif

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle, ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.

En 2023 et pour le reste de la législature, le BE est composé de :

- M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, Président ;
- Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey, Vice-présidente ;
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux.

Commission intercommunale de gestion

A l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du Fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner les comptes et le budget de l'exercice à venir.

Dite commission a siégé en avril pour le contrôle des comptes 2022 et en novembre pour l'examen du budget 2024, en présence d'une délégation du CA. Basées sur l'année législative et le tournus établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance d'avril 2023 :

Présidente : Mme Margrith Bussy conseillère communale à Corsier ;

Rapporteur : M. Matthieu Sesseli, conseiller communal à Blonay – Saint-Légier.

Séance de novembre 2023 :

Président : M. Philippe Morier-Genoud, conseiller communal à Montreux Rapporteur : M. Jean-David Pelot, conseiller communal à Chardonne

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2022 et à l'unanimité l'adoption du budget 2024 aux conseils communaux de la Riviera.

Enfin, relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

ACTIVITES 2023

Au cours de l'année 2023, le CA et le BE se sont réunis à quatre reprises en mars, juin, septembre et décembre.

En 2023, 21 institutions ont bénéficié du soutien du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2023 ») ainsi que l'Agenda régional.

L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

Suivi des institutions bénéficiaires

Avec le soutien du SAI, en charge de la gestion du Fonds et du suivi des 21 institutions bénéficiaires (analyse des comptes, des rapports d'activités, des budgets, de la programmation / rencontres avec des institutions, etc.), le BE et le CA procèdent à un point de situation régulier sur leur évolution. Le but du FCR étant de soutenir les institutions de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, le BE et le CA ont la mission de s'assurer que les subventions versées sont en adéquation avec lesdites charges artistiques de chacune.

L'année 2023, respectivement les saisons 2022-2023 des institutions bénéficiaires marquent le retour à une normalité avec une nette tendance à la hausse des fréquentations, ce qui est réjouissant. En revanche, la grande majorité signale subir de plein fouet l'inflation et malgré de bons résultats, force est de constater qu'il devient de plus en plus difficile, voire encore impossible pour certaines, de rétribuer le personnel à sa juste valeur et de faire face à l'augmentation des tarifs liés notamment aux énergies et aux coûts de la vie, sans compter l'augmentation de la TVA dès le 1^{er} janvier 2024. Dans le même temps, il devient de plus en plus complexe pour elles de conserver ou de rechercher un soutien supplémentaire, notamment auprès de sponsors.

Le 31 juillet 2023, le 2m2c fermait ses portes pour deux ans de travaux, ce qui a forcé les institutions montreusiennes dont la programmation est centrée sur l'Auditorium Stravinki à trouver des solutions pour pallier ce manque, soit en quittant temporairement Montreux, soit en trouvant de nouvelles configurations sur la commune de Montreux. Bien que la situation soit connue de ces institutions depuis plusieurs années, certaines d'entre elles se sont orientées vers de nouveaux modèles, en rupture avec leurs axes de programmation constitutifs, en particulier la Fondation de la saison culturelle de Montreux (FSCM) et la Fondation du Montreux choral Festival (FMChF). Le BE et le CA ont dû débattre de la compatibilité de ces nouvelles orientations avec le but du FCR, en particulier dans le cadre de la répartition des subventions 2024.

Il est également rappelé que les excédents de subvention touchés en 2020 et 2021 par la FSCM ont été entièrement restitués aux communes. L'année 2022 s'est déroulée normalement, sans annulation majeure justifiant un remboursement de la subvention. La situation sur l'année 2023 reste encore à déterminer, une fois que les comptes révisés auront été analysés.

Agenda culturel régional

L'agenda régional est paru, comme prévu, à 6 reprises en 2023.

A noter que, depuis la pandémie de COVID-19, les coûts de la version papier ont été passablement impactés par l'augmentation des prix des matières premières (papier) et la crise énergétique (impression). La Commission intercommunale de la Taxe de séjour a, comme elle le fait depuis 2016, pris en charge une partie de ces coûts, via le versement d'une subvention annuelle pérenne de CHF 12'000.-.

D'autre part, la refonte du site internet agendariviera.ch et du formulaire de saisie des événements en ligne, engagée depuis 2018 par le Service de la culture de la Ville de Vevey, en partenariat avec Montreux-Vevey Tourisme et le Fonds culturel Riviera, a vu son épilogue et un nouveau webservice de qualité, évolutif et plus accessible a été mis en ligne le 1^{er} mai 2023.

En raison des nombreux ajustements techniques nécessaires, la participation du FCR à la maintenance et au support informatiques dudit webservice s'est élevée à environ CHF 6'250.- au lieu des CHF 5'000.- prévus.

Intégration de l'Association des amis du Dansomètre (AaD)

En 2024, l'Association des amis du Dansomètre sera la 22^e institution à bénéficier du FCR, à la suite de la décision d'intégration unanime des membres du CA, puis des 9 municipalités de la Riviera en cours d'année.

L'activité créative déployée depuis de nombreuses années au Dansomètre lui permet de se positionner comme un lieu de référence pour la danse contemporaine en Romandie. La reconnaissance nationale et internationale du travail chorégraphique de Jasmine Morand, son engagement en faveur de la danse contemporaine au sein d'organisations faitières et le professionnalisme des responsables du Dansomètre représentent une « garantie » quant à la qualité de l'accompagnement des compagnies en résidence et la visibilité de cet espace désormais ouvert au public depuis qu'il a été entièrement rénové, équipé et adapté.

Le domaine de la danse contemporaine n'était pas encore représenté au sein des institutions bénéficiaires du FCR, alors qu'une intense activité se déploie depuis de nombreuses années au Dansomètre.

Pour information, la première saison du Dansomètre a démarré en septembre 2022. Il a accueilli 15 Cies en résidence et a programmé 7 évènements ouverts au public. À cela, s'ajoutent « Les Chorégraphiques » - programmation coproduite avec le Théâtre de l'Oriental.

Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2023, 24 demandes d'aide à la création/soutien ponctuel ont été traitées par le FCR (cf. annexe « Liste des demandes d'aide à la création/soutien ponctuel traités en 2023 »). Parmi celles-ci, huit demandes répondaient aux principes d'octroi du FCR et ont reçu une réponse favorable ; trois sous forme de soutien ponctuel et cinq sous forme d'aide à la création.

Budget 2024 / répartition des subventions 2024

En septembre, comme chaque année, le BE et le CA ont préparé le budget 2024, sur la base des éléments transmis par les institutions bénéficiaires. Ledit budget comprend les contributions des communes à hauteur de CHF 47.- /habitant·e sur la base de la population au 31.12.2022, auxquelles s'ajoute la subvention de CHF 12'000.- octroyée annuellement par la Commission intercommunale de la taxe de séjour, pour participer aux frais de l'Agenda Riviera. Ainsi, le montant total des revenus du FCR en 2024 s'élève à plus de CHF 3.86 millions.

Ces revenus permettent d'assurer prioritairement les subventions aux institutions bénéficiaires, de financer l'administration et la gestion du Fonds par le SAI (forfait) et le contrôle des comptes par la fiduciaire. En outre, une provision de CHF 64'328.- a été constituée pour des adaptations éventuelles de la subvention aux institutions bénéficiaires dans un contexte général de hausse des coûts et pour l'intégration possible de nouvelles institutions.

Le budget 2024 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera en fin d'année 2023. Sur proposition du BE, le CA s'est consacré à la répartition des subventions aux institutions bénéficiaires lors de sa séance de décembre. Dite répartition est effectuée sur la base du budget 2024, ainsi que sur le suivi attentif des institutions et l'analyse globale qui en résulte.

Comptes 2023

Le préavis sur l'exercice 2023 du FCR présente les principaux éléments financiers, auquel il convient donc de se référer.

Procédure d'adoption des comptes et du budget du FCR

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports de la commission intercommunale de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Vevey - le 1er mars 2024 / SAI - NRP/nc